

INFOSITE

VALLÉE DE L'ANTENNE

Lettre d'information de la zone spéciale de conservation NATURA 2000 n°PC71 (FR5400-473)

EDITORIAL

2011, année internationale de la forêt, présente une nouvelle fois un bilan positif du partenariat entre la LPO, structure animatrice du site Natura 2000 de la Vallée de l'Antenne, et le CETEF/CRPF, organismes forestiers. En effet, 5 chartes Natura 2000 ont été signées sur des boisements du site et un contrat a été passé avec un propriétaire afin de restaurer un habitat forestier menacé. Côté espèce, le Vison d'Europe peut maintenant se faufiler sous la déviation de Matha sans risquer une collision routière puisque 3 ouvrages d'art ont été aménagés spécialement pour ce petit mammifère en voie d'extinction mais encore présent sur l'Antenne. En aval du site, le SYMBA a œuvré pour la renaturation de l'Antenne avec des résultats spectaculaires de remise en eau d'anciens bras de la rivière, notamment au Moulin de Bricoine. Par ailleurs, des mesures agro-environnementales en faveur de la préservation des prairies humides ont été adoptées sur quelques parcelles, la campagne 2012 devrait permettre d'étendre ces mesures à de nouveaux espaces.

En outre, les difficultés liées à la sécheresse nous ont, une fois encore, conforté dans la nécessité de préserver les réservoirs d'eau et de biodiversité que constituent les zones humides des vallées alluviales comme celle de la vallée de l'Antenne.

Le bilan positif de cette 7^{ème} année d'animation doit ainsi nous encourager à œuvrer toujours plus en faveur de la préservation des milieux naturels, sources de vie pour nous et les générations futures.

Nous vous souhaitons à tous une excellente année 2012.

Frédéric BRASSAC

Le sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély, Président du Comité de Pilotage

Un bras de l'Antenne, Le Seure © Laurence Caud

SOMMAIRE

• 2012 : nouvelles modalités pour l'animation du site Natura 2000	p 2
• Les MAEt : possibilité de souscrire en 2012	p 2
• Les retours sur les événements qui ont marqué 2011	p 3
• L'état d'avancement du SAGE Charente	p 4
• Les résultats de l'étude de la végétation aquatique de l'Antenne	p 4
• Le frêne : un colonisateur efficace et abondant des milieux alluviaux	p 5
• Un contrat Natura 2000 signé, les travaux ont commencé !	p 6
• L'ORENVA : un observatoire régional des plantes envahissantes	p 7
• Comment et pourquoi nous contacter ?	p 8



● 2012 : DE NOUVELLES MODALITÉS POUR L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000

Conformément à la loi sur le Développement des Territoires Ruraux (2005), l'Etat va proposer la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 aux collectivités concernées lors d'une réunion qui se tiendra dans le courant du mois de mars. Par la suite, la structure animatrice du site sera choisie par voie de marché public (sauf si une collectivité est maître d'ouvrage et que l'animation est faite en régie). Aussi, il se peut que l'animation du site soit momentanément interrompue, le temps de recruter la structure animatrice.

Précisons que la LPO, actuelle structure animatrice, se portera, bien sûr, candidate pour renouveler son action sur le site Natura 2000, en lien avec le réseau de partenaires qu'elle a su constituer durant ces 7 dernières années dédiées à la préservation des richesses écologiques du site Natura 2000.

Laurence Caud
Animatrice du DocOb "Vallée de l'Antenne"

● LES MAET : POSSIBILITÉ DE SOUSCRIRE EN 2012

L'InfoSite précédent présentait les possibilités de contractualiser des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt). Si vous êtes propriétaire ou exploitant, vous avez, à nouveau, la possibilité de souscrire à ce programme pour l'année 2012. Comme en 2011, la Chambre d'Agriculture sera chargée de mettre en place les MAEt et la LPO, en tant que structure animatrice du site Natura 2000, se verra confier les expertises environnementales. Pour rappel, les MAEt sont des outils destinés à favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en contrepartie d'une rémunération annuelle. Sur le périmètre de la vallée de l'Antenne, les milieux agricoles concernés sont divers : grandes cultures, vignes, prairies et

milieux associés (mégaphorbiaies, ripisylves, corridors biologiques). Les engagements portent, par exemple, sur des retards de fauche, des fréquences de fauche, des réductions de phytosanitaires.... Bordé au sud par les MAEt « Marais charentais » et au nord par les MAEt « Outarde », le périmètre reprend le site Natura 2000 de la « Vallée de l'Antenne » élargi aux parcelles entières. Une carte précise est disponible auprès de la Chambre d'Agriculture ou de la LPO.

Nous espérons que vous serez nombreux en 2012 à adhérer à ce dispositif !

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande.



© Emmanuelle Champion

Une prairie sur l'Antenne amont

Martine GERON
Chambre d'Agriculture de la Charente-
Maritime
05 46 93 71 05

Laurence CAUD
Animatrice du DocOb « Vallée de
l'Antenne »
05 46 82 12 34





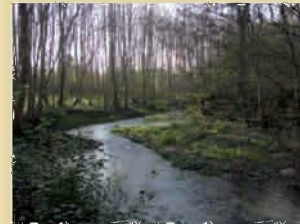
● RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS QUI ONT MARQUÉ 2011

Renaturation de l'Antenne aval : fin des travaux

Comme prévu, les travaux de renaturation de l'Antenne ont eu lieu fin août et septembre 2011 sur 4 sites : Moulin de Bricoine, Moulin de Bussac, Moulin de Basses Rues, Moulin des Angeliers

L'objectif de ces aménagements vise à rétablir la continuité biologique, notamment assurer le franchissement des poissons, remettre en eau le cours naturel de la rivière et permettre le passage sécurisé des canoës.

© Laurence Caud



Moulin de Bricoine : l'ancien bras de l'Antenne appelé «la Vieille Mère» est remis en eau grâce au comblement d'une brèche située en aval.

Matha : aménagement d'un passage pour la faune

Vous avez certainement remarqué les aménagements sur le bord de la RD 939, au nord de Matha ? Ce sont des passages pour permettre aux loutres et aux visons de traverser sans se faire écraser ! En effet, dans le précédent InfoSite (n°6), nous vous avons informé de la mise en place des travaux par le Conseil Général de Charente-Maritime, sur les conseils de la LPO. Le Vison d'Europe, en particulier est une espèce très rare, sa population sur le site de l'Antenne est estimée à quelques individus tout au plus. Les causes probables de sa régression sont la dégradation des habitats (régression des zones humides, recalibrage des cours d'eau, pollution de l'eau) et la mortalité routière qui représente 65 % des causes de mortalité. La déviation de Matha constituant un point de collision de "risque maximal", le Conseil Général a décidé de réaliser des aménagements pour permettre le passage de la faune et éviter

ainsi les mortalités routières. La Direction des Infrastructures du Département (DI) à Saint Jean d'Angély a coordonné les travaux d'aménagement, soit 320 m de voie qui ont été aménagés pour la faune : des passerelles en bois sous 2 ponts et une clôture pour empêcher les animaux de traverser la route. Prochainement, un suivi scientifique des espèces sera mené pour connaître précisément les fréquentations des ouvrages et mesurer l'efficacité de l'aménagement.



© Laurence Caud



© Laurence Caud

Stand Natura 2000 à l'IREXPO

Le 22 mai dernier, pour la 21^{ème} édition de l'IREXPO sur le thème "Territoires et Développement Durable", l'animatrice LPO du site de la "Vallée de l'Antenne" a tenu un stand pour faire découvrir les richesses du site Natura 2000 et sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité. Dans une ambiance calme et bucolique de chants d'oiseaux, la LPO a présenté, à une cinquantaine de visiteurs, des expositions sur la biodiversité de la vallée de l'Antenne et les outils à la disposition des personnes souhaitant s'engager dans sa préservation. L'occasion de sensibiliser le public sur les richesses d'un patrimoine remarquable.



© Laurence Caud

Le stand de la LPO à l'IREXPO, les richesses écologiques de la vallée de l'Antenne présentées au public

● L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU SAGE CHARENTE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Charente a été mise en place, lors de sa réunion d'installation du 20 juin 2011. M. Patrick Moquay, maire de Saint-Pierre d'Oléron a été élu Président.



Cinq commissions géographiques ont été réunies, dont celle intitulée "Charente médiane" qui intègre le sous-bassin de l'Antenne. Ces commissions permettent, tout au long de l'élaboration du SAGE, d'effectuer une concertation au plus près du terrain et des acteurs : un lien privilégié avec les démarches Natura 2000 en interactions fortes avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sera en particulier développé. Elles ont pour missions de faire remonter les connaissances locales, les questions et les attentes auprès de la CLE, mais également d'informer un maximum d'acteurs sur les décisions de la CLE et l'avancée du SAGE. Ouvertes de droit aux membres de la CLE, elles sont élargies à des acteurs élus ou techniciens des collectivités, associations

d'usagers et services de l'État non membres de la CLE, et tout autre acteur, usager ou structure pouvant apporter des éléments d'expertise à ces commissions. L'état initial du SAGE, en cours de finalisation, permettra de mettre en valeur l'ensemble des connaissances existantes sur le périmètre du SAGE et de définir les enjeux à traiter par la CLE en priorité. Dès la phase de diagnostic, qui devrait débuter en mars 2012, des commissions thématiques seront progressivement créées, afin d'examiner des thèmes transversaux sur l'ensemble du territoire du SAGE, comme les inondations, la continuité écologique et sédimentaire ou bien la gestion quantitative de la ressource en eau... Afin d'optimiser les moyens d'élaboration du SAGE et de rechercher la plus grande efficacité, ces commissions thématiques s'appuieront fortement sur la dynamique et les instances existantes. En effet, de nombreux membres de la CLE participent déjà à plusieurs de ces instances de suivi de projets opérationnels. Tous les travaux se feront en concertation avec les acteurs de la commission de suivi et les animateurs du SAGE Charente.

Les dates à retenir :

- Réunion de la CLE : 13 mars 2012
- Prochaine série de commissions géographiques : juin (ou juillet) 2012
- Rendu de l'état initial : 13 mars 2012
- Rendu du diagnostic : septembre (ou octobre) 2012
- Travail concerté autour de tendances et scénarios du SAGE : 2013
- Rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et du Règlement du SAGE : 2013-2014
- Mise en œuvre du SAGE Charente : 2015

Pour en savoir plus :

Documents relatifs au SAGE Charente :

www.fleuve-charente.net/bibliotheque/sage/

Arrêté portant constitution de la CLE du 07/06/2011

Arrêté portant désignation de périmètre du 18/04/2011

Textes juridiques à consulter sur le site internet :

www.gesteau.eaufrance.fr/sage/charente



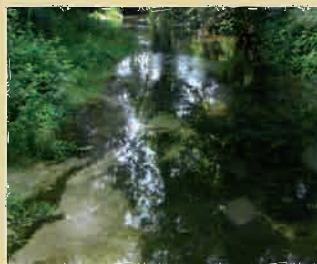
Denis ROUSSET
Animateur du SAGE Charente, EPTB Charente

● LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE LA VÉGÉTATION AQUATIQUE DE L'ANTENNE

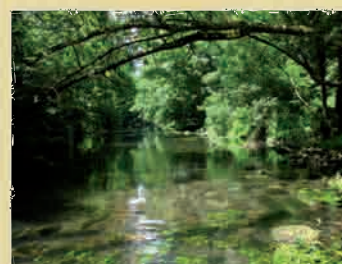
Dans le cadre de la mise en œuvre de Natura 2000, un suivi de la végétation aquatique et amphibie de l'Antenne a été mis en place sur l'Antenne et quelques-uns de ses affluents. L'état initial a été conduit en 2011. Il vient compléter le dispositif mis en place depuis quelques années sur des sites Natura 2000 attenants et leurs rivières. Ce sont ainsi 2300m de cours linéaires qui font l'objet d'une surveillance de leur évolution via les végétaux supérieurs. La richesse végétale globale de l'Antenne est de 54 espèces, avec une moyenne de 14 espèces par tronçon. L'espèce qui présente le plus fort recouvrement est le Nénuphar jaune, suivi du Rubanier émergé, de l'Ache nodiflore, du Callitriche à angles obtus, du Myriophylle en épis, de la Menthe aquatique et du Myosotis des marais. La plus fréquente est le Callitriche. Quatre espèces rares et menacées ont été contactées. Mais la découverte la plus remarquable est celle de l'Oenanthe fluviatile, apiacée très localisée en France, inscrite au Livre Rouge de la Flore Menacée en France

et jamais encore découverte en Charente. Concernant les espèces exotiques invasives, la redoutable Jussie apparaît encore peu dans l'Antenne. Son développement à venir, ainsi que l'impact futur des écrevisses américaines, restent à mesurer.

Jean Terrisse & Emmanuelle Champion



La végétation aquatique de l'Antenne (faciès rapide) © Jean Terrisse



La végétation aquatique de l'Antenne (faciès lentique) © Jean Terrisse



● LE FRÊNE : UN COLONISATEUR EFFICACE ET ABONDANT DES MILIEUX ALLUVIAUX

Le frêne est l'arbre le plus répandu de nos vallées alluviales : présent sous forme de taillis, en sous-étage de peupleraies, en alignement le long de chemins et dans les ripisylves, taillé en têtard... il fait partie intégrante des paysages des sites Natura 2000 comme celui de la Vallée de l'Antenne.

Cet arbre est représenté par 2 espèces en Poitou-Charentes, que l'on trouve aussi bien en peuplements purs que mélangés : le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et le Frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia*). Ces 2 espèces se distinguent essentiellement à leurs bourgeons, très noirs chez le Frêne commun, et brun-rouille sur l'oxyphylle. Seul le Frêne commun est apte à produire du bois d'œuvre de qualité.

Le frêne est plutôt une essence de lumière, mais comme le hêtre, il est capable de ralentir son développement quand il en manque et reprendre sa croissance lorsque la luminosité s'améliore. C'est une essence pionnière par excellence, pouvant coloniser très rapidement le moindre espace ouvert disponible : prairies abandonnées, coupes de peupliers, trouées de chablis... Le frêne fructifie abondamment, et ses graines ailées très légères lui assurent une dispersion optimale. Ainsi, pas besoin de le planter dans les zones alluviales où il s'y installe spontanément et gratuitement !

Il est fréquemment associé à l'Aulne glutineux et aux saules dans les stations les plus humides (l'habitat est alors appelé "aulnaie-frênaie"), au Chêne pédonculé, à l'Orme ou à l'Erable champêtre dans les stations fraîches (habitat "chênaie mixte à ormes et frênes des plaines alluviales"). Le frêne se retrouve aussi parfois dans des stations qui lui sont normalement peu propices, mais n'est alors plus capable de produire du bois de qualité.

Dans tous les cas, il héberge un insecte protégé et prioritaire : la Rosalie des Alpes. Ce coléoptère longicorne est facilement reconnaissable grâce à son corps gris-bleu orné de taches noires sur les ailes, et de longues antennes bleues et noires. Les larves se nourrissent de bois mort. L'existence de la Rosalie des Alpes est favorisée par la présence de vieux arbres isolés ou en peuplements forestiers, d'arbres têtards, de bois morts sur pied ou au sol.

Le frêne est un arbre connu depuis fort longtemps que l'on retrouve dans les mythologies scandinaves et grecques. Les vertus médicinales de ses feuilles et de son écorce sont réputées depuis plusieurs siècles pour leurs propriétés diurétiques, mais également anti-inflammatoires. Dans le passé, les feuilles de frêne ont servi de fourrage pour les troupeaux, tandis que les branches étaient utilisées en bois de chauffage. Ce sont les raisons pour lesquelles de nombreux frênes ont été taillés en "têtards" dont on retrouve moult représentants en Marais Poitevin bien sûr, mais aussi dans les sites Natura 2000 de l'Antenne, de la Charente ou du Né.

Il est important de noter que depuis 2008, on signale en France un problème sanitaire nouveau sur le frêne : le *Chalara fraxinea*. Ce champignon originaire d'Europe de l'est provoque des dépérissements partiels, voire la mort des frênes touchés. Désormais bien présente dans le nord et l'est de la France, cette maladie est considérée comme particulièrement inquiétante par le Département Santé des Forêts (D.S.F.) qui a mis en place une veille sanitaire sur tout le territoire national. Tout dépérissement anormal de frêne doit être signalé à l'un des 2 correspondants-observateurs du D.S.F. : Alain ROUSSET en Charente Maritime (05 46 93 00 04) ou Yves LACOUTURE en Charente (05 45 68 79 97).

Yves LACOUTURE - CETEF 16
André THILLOU - CRPF Poitou-Charentes



Bourgeons brun-rouille du Frêne oxyphylle © Jean Terrisse



Frêne oxyphylle en fleur © Jean Terrisse



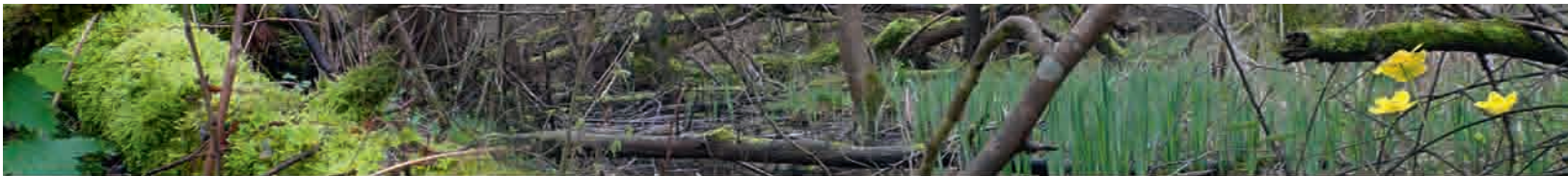
Rosalie des Alpes © Emilie Général



Bourgeons noirs du Frêne commun © Jean Terrisse



Frêne têtard © Laurence Caud



● UN CONTRAT NATURA 2000 SIGNÉ, LES TRAVAUX ONT COMMENCÉ !

Le 27 mai 2011 était signé le premier contrat Natura 2000 forestier du site de la "Vallée de l'Antenne" ! Il s'agit d'une ancienne peupleraie, d'environ 3 ha, en bord d'Antenne, sinistrée lors de la tempête Martin en 1999, et dans laquelle le propriétaire a fait le choix de ne pas reboiser en peuplier compte tenu de la nature trop humide du sol. Laissée en évolution libre depuis 2001, la parcelle a été recolonisée naturellement et spontanément par un certain nombre d'espèces forestières, comme le frêne (*Fraxinus excelsior*), le Saule pourpre ou le Saule osier. Curieusement, d'autres essences pourtant bien adaptées à ces stations humides comme l'aulne (*Alnus glutinosa*), n'étaient absolument pas présentes. Dans le cadre de notre partenariat avec les structures forestières qui travaillent sur l'Antenne (CRPF et CETEF), André Thillou et Yves Lacouture ont contacté la LPO pour nous informer que le propriétaire souhaitait signer un contrat Natura 2000 expérimental sur cette zone. Aussi, nous lui avons proposé un cahier des charges composé de 2 types d'opérations :

- Des travaux de marquage et d'abattage des arbres pouvant gêner le développement sylvicole de leurs voisins et des peupliers restés sur pied ou ayant recépé.
- Des travaux de plantation dense d'Aulnes glutineux dans les trouées ainsi obtenues.

L'objectif de ces travaux est de hâter la dynamique naturelle par la plantation d'Aulne glutineux afin de reconstituer des boisements feuillus au bénéfice d'un habitat boisé appelé aulnaie-frênaie. Cet habitat visé par la directive européenne "Habitats - Faune - Flore" est prioritaire du fait de sa rareté. L'aulnaie-frênaie constitue également l'habitat de prédilection d'espèces animales rares et pour certaines menacées de disparition : la Rosalie des Alpes, la Loutre d'Europe, le Vison d'Europe, et de nombreuses chauves-souris (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle...).

Sur le site Natura 2000, lorsqu'ils sont dégradés ou disparus, il est important de restaurer ces boisements alluviaux spontanés car ils entretiennent plusieurs fonctions : rôle épurateur par la filtration de l'eau et sa dénitrification, rôle de stabilisation des berges et de protection des sols, rôle d'expansion des crues, rôle de stockage des matières en suspension.



© Ph. Jourde

Barbastelle



© EmilieGénéral

Quelques arbres ont été taillés en têtard pour favoriser la présence de la Rosalie des Alpes



© Laurence Caud



© Laurence Caud



© Laurence Caud

Les tuteurs (en orange) permettent de matérialiser l'emplacement exact de chaque plant.

A l'heure actuelle, seuls les travaux de débroussaillage et d'abattage ont été réalisés car les plantations d'aulnes doivent avoir lieu lorsque le sol n'est plus gorgé d'eau.

● Moi aussi, j'agis !

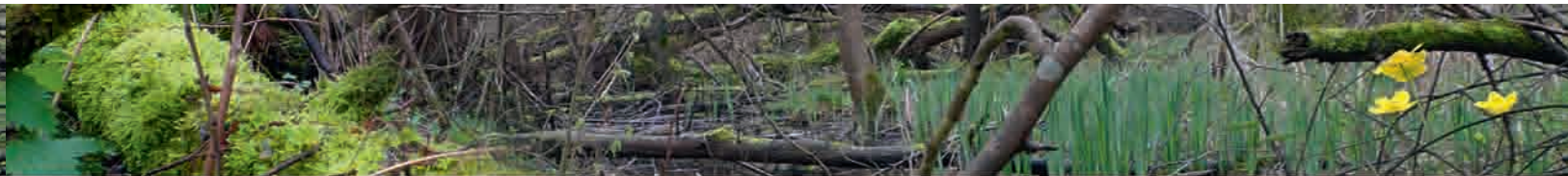
Si vous aussi, vous avez des terrains en bord d'Antenne et que vous voulez protéger les richesses du site Natura 2000, plusieurs outils sont à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter. Plus de détails sur le site internet :

<http://valleedelantenne.n2000.fr>



VisonEurope © Gilles Martin





● L'ORENVA : UN OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES PLANTES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes sont actuellement considérées comme étant la seconde cause de perte de biodiversité au niveau mondial (UICN). D'importants moyens financiers sont mobilisés afin de tenter d'enrayer la progression de ces espèces. Dans ce contexte, le mot "éradication" est banni tant les stratégies de développement de ces plantes sont basées sur une croissance exponentielle. L'essentiel est de contenir un phénomène aux conséquences désastreuses sur la biodiversité mais parfois aussi sur l'économie (activités touristiques notamment).

En ce sens, la région Poitou-Charentes a initié en 2007 la mise en place d'un observatoire régional des plantes exotiques envahissantes des écosystèmes aquatiques (ORENVA), en s'appuyant sur le Forum des Marais Atlantiques, pour la partie animation, et l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) pour la partie développement informatique. Ce projet, qui prévoit l'organisation de la lutte à une échelle collective afin de mutualiser les pratiques et les moyens, induit l'existence de relais locaux et la mise en place d'une couverture exhaustive de veille du territoire sur ce thème. Un SIG régional a été créé pour accueillir et valoriser les données de terrain et avoir une vision partagée et exhaustive du territoire. Cet observatoire affiche également sa volonté d'échanges et d'intégration avec les régions mitoyennes, et avec l'échelon de bassin.

Des structures coordinatrices de bassin versant ont été identifiées au niveau régional, au nombre de huit, à savoir : l'Institution interdépartementale du bassin de la sèvre niortaise, le Syndicat mixte de la Vallée du Thouet, l'Institution interdépartementale du bassin de la sèvre nantaise, l'EPTB Charente, l'UNIMA, le Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre, le Conseil Général de la Charente et l'EPTB Vienne. Ces structures s'appuient sur la présence des relais locaux, à savoir des techniciens médiateurs de rivière pour la plupart mais également des salariés d'associations naturalistes, des fédérations de pêche... Une centaine d'observateurs sont ainsi potentiellement mobilisables en région et, actuellement, la question se pose d'intégrer des bénévoles dans les secteurs où la saisie fait défaut.

Léna Rabin
Animatrice de l'ORENVA
Forum des Marais Atlantiques
2 Quai des Vivres 17300 Rochefort
05 46 87 08 00



● Zoom sur le bassin de l'Antenne

Concrètement, le relais local sur ce secteur est le SYMBA. Alice Perron et Antoine Mazin collectent la donnée de terrain sur le modèle de la fiche terrain élaborée au niveau régional, via un carnet numérique de terrain. Il existe également une fiche de terrain papier et une interface de saisie en ligne développée par l'ORE. Bien que le bassin versant concerne également le département de la Charente-Maritime, l'ensemble des données est transmis au Conseil Général de Charente. En effet, Alain Marchegay et Mickaël Canit du CG16 bénéficient d'une expérience de 10 ans sur la gestion de la jussie notamment et animent l'observatoire départemental consacré à cette problématique (10 techniciens). Les données, une fois centralisées au CG16, sont transmises à l'ORE, traitées et valorisées par la production de cartes régionales par espèces (prospections, état de la colonisation et interventions). Ces cartes ont pour vocation d'être diffusées au sein du réseau pour permettre de développer des stratégies d'intervention. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'animatrice de l'ORENVA au Forum des Marais Atlantiques.

Et consulter le site internet dédié : www.orenva.org



Les jussies forment des herbiers envahissants et font l'objet de chantiers d'arrachage coordonnés par le SYMBA sur l'Antenne.



DES QUESTIONS, BESOIN DE CONSEILS ?

Vous souhaitez vous engager dans la démarche Natura 2000 ?
Avoir plus d'informations sur les chartes et les contrats Natura 2000 à votre disposition ?
Vous avez des questions et besoin de conseils environnementaux ?

Contactez-nous !
Emmanuelle Champion et Laurence Caud

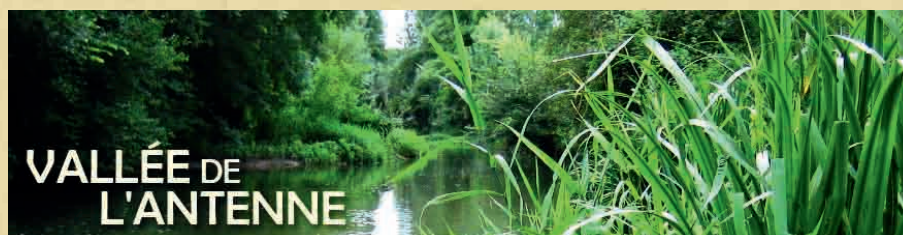
Ligue pour la Protection des Oiseaux

Siège social national LPO • Fonderies Royales • BP 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél 05.46.82.12.34 • Fax 05 46 83 95 36 • www.lpo.fr

emmanuelle.champion@lpo.fr
laurence.caud@lpo.fr

Découvrez maintenant toutes les fiches espèces, les infos, les actualités et les dernières actions réalisées sur le site de la Vallée de l'Antenne, sur notre site internet...

<http://valleedelantenne.n2000.fr>



Vous pouvez également télécharger tous les numéros d'InfoSite
(onglet : Participer/rubrique : bibliothèque).

Directeur de publication : Michel METAIS

Coordination - conception : Laurence Caud & Emmanuelle Champion / LPO 2012

Réalisation, maquette : Alexandre Maciszewski- Service Editions LPO © 2012 - ED1201013AM

Imprimé par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Labellisée Imprim'Vert

Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du Docob N2000 du site "Vallée de l'Antenne", sous l'autorité du sous-préfet de Saint-Jean-d'Angely.

